



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 16 janvier 2023, le règlement suivant :

- Numéro 23-938 : « Pourvoyant à la réfection de l'écocentre (IF-2302) et décrétant un emprunt de 879 400 \$ »

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 25 janvier 2023 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 février 2023. Il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 16^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Louis Desrosiers